



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

INGÉNIEUR

BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



BIENVENUE

Ingénieurs Canada est l'organisme national regroupant les 12 ordres provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice du génie au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux ingénieurs du pays. Vous trouverez de l'information détaillée sur le génie au Canada en consultant notre site Web au www.ingenieurscanada.ca.

Lorsque vous traversez un pont, faites un appel téléphonique, voyagez en avion ou utilisez un ordinateur, vous tirez directement parti du travail des ingénieurs. Les satellites placés sur orbite autour de la Terre, les plates-formes pétrolières et les édifices en hauteur qui se dressent au cœur des grandes villes du Canada sont aussi le fruit de notre travail. Il existe 21 spécialisations en génie.

engineerscanada



ingénieurscanada

Le génie au Canada

Au Canada, le génie est une profession réglementée. Vous devez avoir un permis d'exercice pour travailler à titre d'ingénieur professionnel. Personne ne peut prétendre être ingénieur professionnel, utiliser la désignation « P. Eng/ing. » ou effectuer un travail en génie au Canada sans détenir ce permis.

Des organismes de réglementation du génie ont été établis dans chaque province et territoire du Canada afin de régir la profession et d'accorder un permis d'exercice aux ingénieurs qui répondent aux normes élevées de la profession. Les ingénieurs ont le devoir et la responsabilité éthique de protéger la sécurité publique.

L'octroi par les organismes de réglementation d'un permis d'exercer aux ingénieurs garantit cela. Vous devez vérifier quelles sont les exigences auprès des ordres d'ingénieurs provinciaux ou territoriaux. Vous trouverez les coordonnées de tous les ordres d'ingénieurs provinciaux et territoriaux au www.ingenieurscanada.ca.

Avant votre arrivée au Canada

En attendant de venir au Canada, vous pouvez déjà faire de nombreuses démarches importantes pour améliorer vos chances de réussite.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.compétences.gc.ca) est une organisation du gouvernement du Canada qui vous fournit des ressources utiles telles que le guide *Vous voulez travailler au Canada?* et l'outil *Travailler au Canada* (www.travailleraucanada.gc.ca). Utilisez ces ressources pour trouver de l'information importante et pour déterminer votre plan de recherche d'emploi.

Vous devrez faire la preuve de vos connaissances en anglais ou en français (selon la province ou vous souhaitez vous établir) ou passer un examen. Vous trouverez de l'information à ce sujet au www.language.ca. Le cas échéant, commencez à améliorer vos compétences linguistiques avant votre départ pour le Canada.

Vos diplômes d'études, vos pièces justificatives d'emploi et vos papiers d'identité sont importants. Il est beaucoup plus facile pour vous d'assembler et d'organiser ces documents officiels pendant que vous vous trouvez encore dans votre pays.

Renseignez-vous sur les exigences en matière de traduction. Dans certains cas, il vous faudra recourir à des services de traduction professionnels au Canada.

Chacun des ordres d'ingénieurs provinciaux et territoriaux a ses propres dispositions concernant les étapes du processus d'autorisation d'exercer que vous devez suivre avant d'immigrer au Canada.

Canada 

Pour obtenir plus d'information sur ces étapes, communiquez directement avec l'ordre des ingénieurs provincial ou territorial qui vous intéresse.

Devenir ingénieur professionnel au Canada

ÉTAPE 1

Une fois que vous avez obtenu un visa de résident permanent du gouvernement du Canada, communiquez avec l'ordre des ingénieurs de la province ou du territoire où vous comptez vous établir.

On vous demandera de présenter au moins les documents suivants :

- l'original des diplômes ou des grades et des relevés de notes complets indiquant les cours suivis et les notes obtenues ainsi que les programmes de cours officiels ou les descriptions de cours;
- l'adresse complète des établissements d'enseignement et des institutions professionnelles que vous avez fréquentés pour obtenir vos titres de compétences en génie;
- des références d'emploi et des références personnelles.

Tout document rédigé dans une langue autre que l'anglais ou le français doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme en anglais (en français au Québec, en français ou en anglais au Nouveau-Brunswick).

www.cic.gc.ca

Il est important de vous renseigner sur les étapes que vous devrez suivre pour obtenir la reconnaissance de vos titres de compétences et de vos compétences au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada vous recommande aussi de consulter les ressources sur notre site web pour obtenir des renseignements utiles sur le processus d'immigration et la vie au Canada.

ÉTAPE 2

L'ordre étudie votre formation universitaire et pourrait vous prescrire un programme d'examens pour s'assurer que vous répondez aux exigences en matière de formation. L'ordre évalue votre formation universitaire, principalement au niveau du baccalauréat ou du premier cycle. Il peut, à sa discrétion, tenir compte d'autres diplômes autres que celui du baccalauréat.

Habituellement, l'ordre vous prescrira un programme d'examens si vous n'êtes pas titulaire d'un baccalauréat en génie d'une université canadienne reconnue. Les examens sont prescrits en fonction de votre spécialité ou du domaine dans lequel vous comptez exercer. Vous pouvez aussi être tenu de passer un examen portant sur des sujets non techniques (économie ou gestion de l'ingénierie).

Les séances d'examen ont lieu une ou deux fois par année, selon la province ou le territoire. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'ordre des ingénieurs de la province ou du territoire qui vous intéresse.

ÉTAPE 3

L'ordre évalue votre expérience en génie. L'évaluation est fondée sur l'application des théories du génie, sur l'expérience en gestion de projet et sur les habiletés en communication.

Trois ou quatre années d'expérience acceptable en génie sont exigées, selon la province ou le territoire dans lequel vous demandez votre permis d'exercer. L'expérience obtenue à l'extérieur du Canada pourrait être acceptable s'il y a suffisamment de documentation à l'appui. On exige de plus un minimum de 12 mois d'expérience acceptable dans un milieu de travail canadien afin que le candidat puisse se familiariser avec les normes et les codes en vigueur au Canada.

Si un programme d'examens vous est prescrit, vous devrez normalement passer tous les examens avant que l'ordre ne commence à reconnaître votre expérience en génie.

ÉTAPE 4

Vous devez réussir un examen professionnel portant sur l'exercice de la profession, la déontologie, ainsi que le droit et les obligations en matière de génie. Normalement, vous pouvez passer cet examen dès que vous avez terminé le programme d'examens qui vous a été prescrit.

Lorsque vous aurez satisfait à toutes les conditions, l'ordre vous délivrera un permis d'exercice pour la province ou le territoire concerné. Veuillez noter que le processus d'obtention d'un permis d'exercice peut prendre plusieurs années, quel que soit la province ou le territoire.

Trouver un emploi au Canada

Trouver un emploi à temps plein comme ingénieur au Canada peut prendre du temps. Il se peut que vos recherches d'emploi prennent plus d'un an.

Vous ne pouvez pas travailler comme ingénieur si vous ne détenez pas un permis d'exercer. Toutefois, durant le processus d'autorisation, vous pouvez travailler si un ingénieur professionnel autorisé à exercer assume la responsabilité de votre travail.

Pendant que votre dossier est à l'étude, vous pouvez vous inscrire à titre de membre stagiaire afin de recevoir des conseils et des directives de l'ordre des ingénieurs de la province ou du territoire où vous souhaitez pratiquer.

Vous pourriez être admissible à un programme de préparation à l'emploi. Ce programme facilite la transition entre votre formation et votre expérience à l'étranger et le milieu de travail canadien. Vérifiez quelles compagnies, entreprises de génie ou organismes d'aide aux immigrants ont des programmes de préparation à l'emploi.

L'Institut canadien des ingénieurs met à votre disposition un tableau d'affichage des offres d'emploi à www.engineeringcareers.ca. Certains ordres d'ingénieurs provinciaux et territoriaux proposent également des tableaux d'affichage des offres d'emploi. Pour obtenir plus d'information, communiquez directement avec l'ordre des ingénieurs de la province ou du territoire qui vous intéresse.

Ordres professionnels

Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia www.apeg.bc.ca

Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta www.apegga.org

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan www.apegs.sk.ca

Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba www.apegm.mb.ca

Professional Engineers Ontario www.peo.on.ca

Ordre des ingénieurs du Québec www.oiq.qc.ca

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick www.apegnb.ca

Engineers Nova Scotia www.engineersnovascotia.ca

Engineers PEI www.engineerspei.com

Professional Engineers and Geoscientists Newfoundland and Labrador www.pegnl.ca

Association of Professional Engineers of Yukon www.apey.yk.ca

Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists www.napeg.nt.ca

Ressources additionnelles

Conseil canadien des techniciens et technologues www.cctt.ca

Citoyenneté et Immigration Canada www.cic.gc.ca

Service Canada www.servicecanada.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers www.competences.gc.ca

